



... // LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**

Trimestriel 1€ - JUIN 2020 - N°203

www.ferc-cgt.org



CONSTRUISSONS ENSEMBLE

Le jour d'après



SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / INTRODUCTION

P.5 / FORMATION PRO

P.7 / QUESTIONS ÉDUCATIVES

P.9 / RECHERCHE

P.11 / PRÉCARITÉ

P.13 / ÉDUCATION POPULAIRE

P.15 / NUMÉRIQUE

P.17 / LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

P. 19 / JEUNESSE

P.21 / SALAIRES, PENSIONS

P.23 / CONCLUSION



En raison de la crise sanitaire, le LIEN n° 202 de mars n'a pas pu être imprimé et envoyé aux adhérent·es.

Vous pouvez le retrouver sur le site de la FERC ferc-cgt.org
Rubrique Publications / journal fédéral ou sur
<https://www.ferc-cgt.org/le-lien-no202-mars-2020>



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication

Marie BUISSON

n° CPPAP 0325 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition



Nous vivons depuis la mi-mars une crise sanitaire inédite. Quels que soient les avis sur ses causes et ses remèdes,

nous avons toutes et tous autour de nous des ami-es, des camarades ou des proches qui ont été atteints, parfois gravement, voire même mortellement. Les pensées fraternelles de notre fédération vont à toutes celles et tous ceux qui ont souffert durant ces 3 mois.

La mise en confinement de notre pays nous a confrontés à une situation à laquelle nous n'étions pas préparés et nos équipes syndicales se sont adaptées très rapidement pour être aux côtés des travailleur-ses de nos champs. Elles sont intervenues pour faire arrêter toutes les activités non-essentiels et protéger les salarié-es et leurs proches.

Aujourd'hui nos vies professionnelles, personnelles et syndicales se déconfinent avec leur lot de difficultés, d'inégalités. Plus que jamais notre organisation syndicale doit être aux côtés des travailleur-ses, des retraité-es, des jeunes pour faire face avec elles.eux à la crise économique qui s'annonce. Pour mener les combats pour préserver les emplois, ne pas laisser les employeur-ses et le gouvernement utiliser la crise pour détruire nos conquies sociaux et baisser nos salaires et nos pensions.

Avant, pendant et après la crise, ce sont encore et toujours les plus précaires de nos concitoyen-nes qui sont les plus expo-

sés. Difficulté d'accès aux soins, logements inaccessibles ou exigus et insalubres, manque de nourriture... cela se passe dans la 8^{ème} puissance économique mondiale, le pays champion du monde du versement de dividendes aux actionnaires ! Dans certains quartiers et pour leurs habitant-es c'est la multiplication des contrôles au faciès, accompagnés du tutoiement, des injures et même de violences. En France, comme aux États-Unis, le racisme tue.

La loi d'urgence sanitaire instaurée au début de la crise doit être immédiatement levée et avec elle les restrictions de nos libertés publiques. Comment pourrait-on accepter d'aller au travail, de prendre les

« La loi d'urgence sanitaire instaurée au début de la crise doit être immédiatement levée et avec elle les restrictions de nos libertés publiques. »

transports mais de se voir interdire les rassemblements et les manifestations en plein air ?! Après avoir réprimé violemment les mouvements sociaux, le gouvernement veut aujourd'hui les interdire...

Notre pays est un des seuls d'Europe à interdire les manifestations exigeant la justice pour Adama Traoré et pour Georges Floyd ou celles des soignant-es exigeant de transformer les promesses d'il y a un mois en augmentation de salaire, en investissements et en recrutements !

Nous devons toutes et tous ensemble tirer les bilans de ces semaines de crise sanitaire, proposer des mesures de rupture avec les logiques économiques qui détruisent nos emplois et enrichissent celles et ceux qui ont déjà tout et construire le rapport de force pour des lendemains porteurs d'espoir !

Marie BUISSON, secrétaire générale

INTRODUCTION

UN JOURNAL FÉDÉRAL UN PEU SPÉCIAL...

« Jour d'après », « Plus jamais ça », « Plan de sortie de crise », « Le progrès social et environnemental, c'est possible et urgent »... autant de noms donnés aux communications de notre organisation, ou plus collectives, rédigées ces dernières semaines.

Notre fédération a décidé d'apporter sa pierre à cette réflexion. Il ne s'agit pas de refaire le monde depuis la FERC à quelques rédacteur-trices mais de poursuivre la réflexion et les débats engagés dans toute la CGT autour de la crise sanitaire et de ce qu'elle révèle de notre société et de son fonctionnement. Nous avons donc sollicités les militant-es de notre direction fédérale à travers ses collectifs de travail.

Le constat évident que nous avons toutes et tous fait est celui des énormes inégalités générées par le système économique et social de notre pays, inégalités géographiques, économiques, de genre, etc. Ce n'est pas une découverte, c'est même un de nos combats permanents et quotidiens de militant-es et militant-es de la CGT, toutefois l'effet « loupe » de la crise les a remises au premier plan et rendues visibles pour l'ensemble de la population. Les chiffres de malades et de mort-es en Seine Saint Denis, partiellement connus aujourd'hui en sont un des révélateurs immédiats et incontournables, d'autres chiffres viendront à coup sûr les corroborer dans les mois à venir. Le gouvernement Macron-Philippe affiche sans complexe sa volonté de travailler pour et avec les « premiers de cordée », ce n'est pas le premier à le faire mais il le revendique de manière totalement décomplexée en empilant les mesures qui dérèglent le droit du travail, démontent notre système de protection sociale, rémunèrent le capital et non le travail, creusent toujours plus les inégalités de revenu. La crise a révélé de manière aigüe et incontournable l'existence des millions de travailleurs et travailleuses « *les premiers de corvée* » !

Si ce n'est pas une découverte pour nous, c'est bien un point d'appui pour reprendre les discussions avec nos camarades et nos collègues sur notre société, son fonctionnement et surtout ses dysfonctionnements.

Dans nos champs fédéraux, comme dans tous les autres, il y a matière à analyser, débattre et porter des revendications. Un petit nombre des salarié-es de nos champs a poursuivi son travail au quotidien pendant tout le confinement pour assurer des missions essentielles : accueil des étudiant-es dans les cités universitaires des CROUS, accueil des enfants de soignant-es dans les écoles, entretien de locaux, etc. Mais dans la recherche, l'éducation, le sport, la formation, la grande majorité des travailleur-ses est passée brutalement et massivement en chômage partiel et en « télétravail ». Malgré les discours lénifiants, voire mensongers, des ministres, personne n'était prêt et il a fallu un investissement incroyable de toutes et tous pour assurer un minimum de continuité dans les activités professionnelles, sociales et syndicales.

Nous avons bataillé avec les travailleur-ses pour faire cesser les activités non-essentiels, puis pour garantir les conditions de travail à distance ou en présentiel, enfin pour permettre la reprise d'activité dans des conditions préservant la santé de toutes et tous.

C'est cette expérience inédite que nous souhaitons mettre en débat dans ce Lien spécial pour transformer nos ressentis individuels en expérience collective, affirmer ou transformer nos revendications, agir immédiatement et à plus long terme pour défendre nos droits, en revendiquer de nouveaux et construire le rapport de force pour transformer radicalement la société dans laquelle nous vivons, travaillons et étudions.

Ce document n'est pas un document de congrès, ni un recensement exhaustif de nos repères revendicatifs, il est forcément imparfait et incomplet mais il permet de lancer les débats et de réfléchir ensemble à ce que nous venons de vivre et à ce que nous voulons vivre maintenant.



LE « JOUR D'APRÈS » DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE : NE PAS LA CASSER, ALORS QUE LE BESOIN EST VITAL

La réforme Pénicaud sur la formation professionnelle et la loi PACTE bouleversent à la fois les règles de financement mais aussi la gouvernance et les structures, les lieux de formation. C'est une attaque sans précédent sur ce qui constitue le cœur de la formation et l'émancipation : la financiarisation du droit à la formation prive toutes et tous les citoyen·nes de la possibilité d'accéder à des formations longues et qualifiantes.

Objectif : revaloriser la Formation professionnelle

Cette crise sanitaire a mis en évidence « les premiers de corvée » et l'utilité sociale de métiers peu reconnus et mal rémunérés, bien qu'étant de « première nécessité ». Elle bouscule les notions de compétences, blocs de compétences, certifications, qualifications, diplôme, CPC... autant de notions reliées entre elles mais dont les implications évoluent.

Le patronat s'est approprié ces notions dans un contexte de dérèglementation du code du travail pour favoriser la libéralisation de la compétitivité des entreprises.

Si le terme de « compétences » est actuellement très utilisé, celui de qualification tend à disparaître dans les négociations en cours car il y a un enjeu fort pour les entreprises de casser toute représentation collective de ce qui peut constituer les droits et la sécurité pour les travailleur·ses.

Rappelons que la compétence est, pour la·le salarié·e, ce qui est mis en œuvre lorsqu'il·elle travaille, tandis que la qualification c'est le résultat d'une formation validée par un examen, un diplôme et des expériences professionnelles et sociales.

Imposer l'introduction des blocs de compétences revient donc à pulvériser le système qui reposait sur une logique d'acquisition d'une qualification complète au profit d'une « employabilité » immédiate et locale. Cela per-

mettra d'individualiser encore davantage les carrières et de ne reconnaître que ce qui est mis en œuvre dans l'emploi occupé. Sans compter que loin d'éradiquer les sorties sans qualification cela permettra aux patron·nes de mettre la pression sur les jeunes pour les inciter à quitter la formation sans qu'ils·elles aient fini leur parcours. C'est donner plus de prise à la pression sur les salaires et à terme faire exploser le salaire minimum et ainsi obtenir de la main d'œuvre « bon marché ».

Par ailleurs, depuis la loi du 05 septembre 2018, l'apprentissage n'est plus une compétence des Conseils régionaux.

Quelles conséquences peut engendrer un tel changement ? Même si avant cette loi certaines régions privilégiaient des ouvertures de formations plutôt en apprentissage qu'en lycée professionnel, il existait une certaine régulation sur le territoire régional.

Aujourd'hui, la formation professionnelle est dérégulée : les entreprises peuvent d'ailleurs ouvrir leur propre CFA avec une simple déclaration et dispenser ainsi les formations qu'elles souhaitent et les lycées sont sous pression pour ouvrir des sections d'apprentissage. Les CFA sont ainsi passés en 2019 de 965 à 1200 en avril 2020.

La formation professionnelle reste un outil indispensable pour les salarié·es et les privé·es d'emploi, et ce, quel que soit l'âge des bénéficiaires. Elle doit se



construire et être gouvernée de façon à ce que les salarié·es aient leur mot à dire sur les formations proposées et répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La gouvernance actuelle, issue de la réforme de la formation professionnelle, diminue fortement le rôle des organisations syndicales. Les différentes instances sont le plus souvent des chambres d'enregistrement ou des « expert·es » décident des orientations politiques.

L'enjeu d'une nouvelle planification ne peut s'accompagner que de la création d'un Service public national de la Formation professionnelle avec une mise en œuvre au niveau régional.

Cette question porte notamment la problématique de la place, du rôle, des missions, de la complémentarité et des statuts des actrices et acteurs de la Formation professionnelle.

Objectif : renforcer les outils existants !

Ainsi l'AFPA, créée à la Libération pour la reconstruction, devrait accueillir, orienter, former et reconverter les salarié-es touchés par la crise sanitaire et économique. Cet outil de la formation doit être intégré dans les réflexions politiques nationales et régionales pour contribuer à la construction « du jour d'après ».

Quant aux personnels des CFA, ils, elles ne relèvent pas tous du même statut. Leurs vécus pendant le confinement sont très diversifiés, comme cela est le cas pour tous les professionnel-les de l'enseignement initial ou continu. Tant de paramètres à prendre en compte : du niveau des apprenti-es, du secteur, tertiaire ou non, des outils mis ou non à disposition qui fonctionnent plus ou moins bien, des matières enseignées, générales, techniques, des conditions d'exercice sur son lieu d'habitation... Qu'ils-elles soient enseignant-es, formateur-trices, administratif-ves, personnels de service, en télétravail, ou au chômage partiel.... Et demain ?

Demain, il faudrait que les personnels enseignants, qu'ils-elles exercent dans des lycées professionnels, dans des organismes de formation pour les contrats en alternance, ou en CFA, puissent avoir des conditions de travail dignes de ce nom.

Que les formateurs, formatrices et les professeur-ses qui dispensent des cours d'enseignement général ne voient pas ces heures diminuer d'année en année, au détriment des



élèves, apprenti-es ou stagiaires qui verront disparaître la possibilité de poursuivre des études supérieures.

Que les professeur-ses, formateur-trices retrouvent des collectifs de travail où les concertations pédagogiques trouvent du sens pour la réussite des élèves/apprenti-es.

Que la dévaluation de la formation professionnelle n'annonce pas la disparition des lycées professionnels comme cela est pressenti.

De plus les professeur-ses comme les formatrices et formateurs ont besoin eux et elles aussi de se former tout au long de leur vie professionnelle, dans de bonnes conditions, au risque d'être eux-mêmes et elles-mêmes victimes « d'obsolescence » et d'être disqualifiés dans un système avec une mise en concurrence exacerbée.

Enfin les formations professionnelles dispensées doivent permettre aux élèves ou apprenti-es de pouvoir poursuivre tout type d'études initiales ou continues, avec une vraie sécurité sociale professionnelle, avec des droits attachés à la personne. Les formations doivent être qualifiantes et diplômantes et non limitées aux besoins immédiats des employeurs, employeuses.

La période de la crise sanitaire a montré l'impact de la différence de statut entre les lycéen-nes qui sont élèves et les apprenti-es qui sont salarié-es.

Pendant la période du confinement, certains apprenti-es étaient au travail dans leur entreprise de « formation ».

Les apprenti-es ne doivent pas être des salarié-es comme les autres. Elles et ils sont dans un cursus de formation professionnelle initiale visant à leur faire acquérir une qualification. Ils et elles doivent bénéficier d'un statut protecteur. Dans le cadre d'une scolarisation obligatoire de 3 à 18 ans, le statut le plus protecteur est celui d'élève.

La FERC s'engagera dans les actions relevant des crises sanitaires ou de l'urgence écologique en lien avec un changement de société.

Il faut ainsi accélérer la transition énergétique par la formation et l'ingénierie sur les métiers émergents. Participer aux GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) industrielles qui devront faciliter la nécessaire relocalisation et réindustrialisation de nombreux secteurs industriels. Introduire pour tous les titres et les diplômes, un nouveau contenu spécifique aux mesures de prévention en hygiène issues de l'expérience de la crise du Covid-19.

Notre fédération rassemble des professions au cœur des processus de progrès. Nous serons moteurs dans nos métiers pour promouvoir l'éducation et l'émancipation.



L'ENSEIGNEMENT DU « JOUR D'APRÈS » DANS LES ÉCOLES, ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, LES CFA ET DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les enseignements « d'avant » étaient inégalitaires, en particulier du fait du manque de moyens, de la diminution constante de ceux-ci, du fait également d'injonctions en termes pédagogiques ne visant pas à diminuer les inégalités scolaires et sociales mais au contraire à effectuer un tri social. Les dernières réformes dans l'Éducation nationale, en particulier ParcoursSup, vont dans ce sens. C'est aussi l'utilisation de plus en plus massive des MOOC (Massive Open Online Course), en particulier dans l'Enseignement supérieur.

07

Télé-enseignement : vecteur de l'accroissement des inégalités !

La « continuité pédagogique » pendant le confinement, que ce soit dans les écoles, établissements scolaires, dans l'enseignement agricole, les CFA ou dans l'Enseignement supérieur, a exacerbé ces inégalités scolaires et sociales.

La préparation d'un cours en télé-enseignement ne peut se concevoir de la même manière qu'une séquence en présentiel et n'en aura jamais l'efficacité. Il y a dans un cours tellement de petits gestes, de remarques, de signaux qui sont le moteur de notre pédagogie. Ce sont ces interactions qui nous permettent d'aider les élèves/étudiant-es à surmonter leurs incompréhensions, leurs erreurs, leurs difficultés. En télétravail, nous en sommes privés. Il faut donc anticiper beaucoup plus (tout en sachant que nous en laissons « sur le bord du chemin »). Enfin, c'est oublier le rôle fondamental qu'ont les interactions entre pair-es dans le processus pédagogique. Bref, l'enseignement à distance n'est pas le fondement de notre métier.

Il est à craindre, et cette volonté apparaît déjà dans différentes interventions médiatiques, que le gouvernement en profite pour diminuer encore les moyens et les heures de cours en présentiel. Ceci apparaît déjà dans une proposition de loi visant à instaurer



de façon obligatoire l'enseignement numérique distanciel dans les lycées, collèges et écoles. Cette proposition de loi, même si elle n'émane pas du gouvernement et a peu de chances d'être adoptée, montre néanmoins un état d'esprit : les néolibéraux et néolibérales, et en particulier celles et ceux des franges les plus réactionnaires, tentent de profiter de la situation pour passer en force leur programme rétrograde.

Les ministres de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation et de l'Agriculture, malgré leurs discours médiatiques, savaient que peu de monde était prêt sur le plan informatique, technique et des qualifications. L'institution elle-même n'était pas prête, les innombrables problèmes techniques témoignent de cette impréparation. Mais plus que

cela, le gouvernement a délibérément fermé les yeux sur les inégalités sociales et la fracture numérique... Tout en utilisant cet argument pour maintenant rouvrir les établissements scolaires !

Au-delà de ces constats : sur la nécessité de moyens d'accompagnements des élèves, apprenti-es et étudiant-es et d'un accès plus démocratique aux ressources des nouvelles technologies, nous tirons des enseignements. Ainsi, l'essentiel des innovations pédagogiques ne repose pas sur des innovations technologiques mais sur la révolution de notre manière de concevoir notre travail. De plus, la technologie, si elle est souvent instrumentalisée au service de politiques réactionnaires, dérivatif à la réflexion de fond, peut s'avérer un outil utile aux élèves, apprenti-es et étudiant-es et à leur diversité.

Objectif : une éducation émancipatrice

La FERC considère que les enseignements, en termes de moyens et de pédagogie, dans les écoles, établissements scolaires, dans l'enseignement agricole, les CFA et dans l'enseignement supérieur, ne peuvent pas être réalisés avec les mêmes moyens et la même pédagogie avant et après la crise sanitaire que nous connaissons actuellement. L'urgence nécessite des moyens humains et budgétaires.

En ce sens, il est nécessaire de procéder à un recrutement massif de personnels. D'abord via un collectif budgétaire qui pourrait permettre le recrutement de l'ensemble des candidat-es admissibles aux concours, puis grâce à la titularisation sans condition de concours ni de nationalité des personnels précaires et l'ouverture de postes aux concours en nombre suffisants pour répondre aux besoins.

Cela nécessite aussi une modification totale de la politique éducative.

Il convient de reposer l'idée d'un Service public de l'Éducation tout au long de la vie, qui va au-delà de la scolarisation obligatoire revendiquée par la CGT. L'intégration des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports au sein de l'Éducation nationale peut participer à cette modification de la politique éducative.

La société doit préparer les jeunes, entre autres, aux mutations technologiques, mais également leur donner les capacités de devenir des citoyen-nés éclairés et actrices et acteurs de leur formation tout le long de la vie. Sans cette transformation, la fracture technologique sera porteuse de nouvelles fractures sociales, culturelles et générationnelles.

Outre les règles sanitaires qui doivent être définies collectivement, il s'agit

LE JOUR D'APRÈS,
JE VEUX
UNE ÉDUCATION ÉMANCIPATRICE
POUR TOUS-TES !



de mettre en place durablement de nouvelles conditions de travail pour les personnels et d'études pour les élèves et les étudiant-es.

Il faut aussi anticiper d'autres crises, liées notamment à la crise climatique, qui pourraient nécessiter des dispositifs de même ampleur.

L'urgence écologique est mise de côté, reléguée à un argument publicitaire sans aucune réalité tangible (« greenwashing ») simple ajustement politique. La FERC CGT rassemble des professions au cœur des processus de prise de conscience de ces enjeux et de recherche de solutions. Nous voulons être moteurs dans nos métiers pour promouvoir l'éducation à l'écologie et la recherche dans ce secteur.

Dans sa réflexion sur le déconfinement, au-delà des exigences sanitaires, la FERC pose dès aujourd'hui les conditions de la sortie de crise et de sa gestion, afin de construire une autre pédagogie pour le jour d'après.

Le marasme que nous subissons aujourd'hui confirme à quel point l'École est un lieu de socialisation émancipa-

teur, à quel point l'école à la maison n'est pas l'école, à quel point l'isolement est catastrophique sur le plan pédagogique et à quel point il y a à réfléchir sur un autre fonctionnement de l'École, impliquant ensemble les personnels et les parents, appuyé sur des pédagogies critiques et coopératives.

Les enseignant-es ont en effet démontré leurs refus d'être de simples exécutant-es isolés derrière leur écran. Les injonctions contradictoires de certaines hiérarchies et des ministères, dans la mise en place de la « continuité pédagogique », ont rappelé aux enseignant-es que leur propre hiérarchie ne leur fait pas confiance.

Ce manque de confiance et ces contradictions n'ont fait qu'amplifier leur stress et ont compliqué l'adaptation dont ils et elles ont su faire preuve.

Il nous faut construire collectivement un enseignement « de crise » qui n'exclue pas scolairement et socialement.

LE JOUR D'APRÈS : REFONDER LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR)

La recherche publique subit depuis 20 ans une succession incessante de réformes (Pacte pour la recherche, lois LRU 1&2, RCE, PIA, loi ORE...), qui ont largement démantelé le service public de l'ESR et mis les personnels en grande souffrance. Les équipes de recherche, leurs établissements sont restructurés et mis en concurrence.

Objectif : des budgets pérennes et la fin de la précarité

Les emplois de fonctionnaires ont fondu à vue d'œil tandis qu'explo-sait la précarité. Les chercheur-ses et enseignant-es-chercheur-ses sont devenus des chercheur-ses d'argent, contraints à travailler toujours davantage sur des recherches de court terme et, faute de postes pérennes, à collaborer avec des précaires sous-payés et largement exploités.

Le travail des personnels bibliothécaires, ingénieur-es, administratif-ves et technicien-nés (BIATSS et IT) se réduit trop souvent à former des jeunes précaires, qui se succèdent et n'ont pas de perspectives... Faute de garantie statutaire pour les précaires et de moyens pérennes pour tou-tes, l'indépendance de la recherche et de ses personnels est mise à mal.

Un mode de gestion obnubilé par le résultat immédiat et la transférabilité à des applications générant une rentabilité financière a été imposé. Il est incompatible avec le temps long de la recherche fondamentale, seul à même d'ouvrir des pistes nouvelles pour la connaissance et des avancées majeures pour la technologie, les soins, la préservation de l'environnement ou l'organisation de la société. Les conséquences sont la perte d'avancées scientifiques, la déstabilisation des équipes liée au turn-over, la mise à mal de l'indépendance de la recherche publique, et au final une perte de sens et une généralisation de la souffrance au travail.

À bien des égards, le diagnostic est proche de celui fait par nos collègues des hôpitaux. Le néolibéralisme tue le service public.

Or, avec la crise sanitaire, nous avons vu les limites d'une recherche sur appel à projet, des chercheur-ses

ayant dû arrêter par le passé leurs recherches sur les coronavirus faute de moyens. Nous avons vu la perte de confiance des citoyen-nés vis-à-vis de chercheur-ses ayant des conflits d'intérêts avec des grandes entreprises, en particulier pharmaceutiques. Nous avons vu l'impasse que constitue l'externalisation de pans entiers de la recherche vers le privé : consommables de laboratoire introuvables, production de vaccins, marché juteux de l'édition scientifique, entreprises privées générant des résultats de recherche avec des données privées...

Dans ce contexte, nous aurions pu espérer une prise de conscience de l'impasse où nous conduit cette politique de la part du pouvoir en place.

Au contraire, le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) de Vidal, vise à la poursuivre en renforçant la précarité des personnels et des financements : encore plus de budgets à l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche, ne finançant que des projets à court terme), encore plus de primes individuelles, encore plus de CDD, création de CDI de « projet » s'arrêtant avec le projet, encore plus de restructurations, encore plus de liens avec les entreprises locales...

Une politique alternative est possible.

Pour la FERC CGT, il s'agit d'abord de rompre avec l'austérité et la précarité, mais il faut aussi un changement complet de paradigme, pour une production de connaissance scientifique et un partage du savoir qui soient à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux.

LE JOUR D'APRÈS,
JE VEUX
UN MONDE SANS LPPR



Objectif : propositions pour refonder un vrai service public de l'ESR

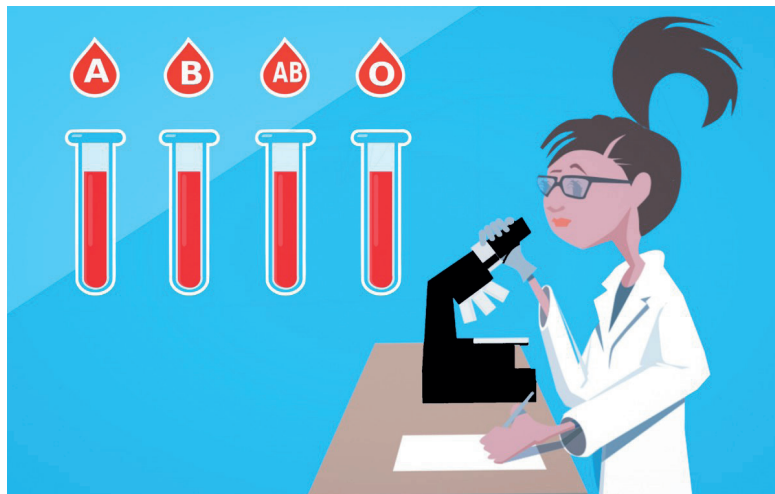
- Le renforcement du statut de fonctionnaire, seule garantie de l'indépendance des personnels vis-à-vis des pouvoirs économiques et politiques. Tout emploi pérenne doit être occupé par un fonctionnaire. La FERC est donc opposée à la généralisation de la précarité, avec notamment les CDI de mission ou des CDD « tenure track » prévus dans la LPPR. De même, la loi « Fonction publique » de 2019 qui organise le démantèlement du statut de fonctionnaire, avec la suppression des CHSCT et des CAP doit être abrogée.

- L'élargissement du service public par la nationalisation et la relocalisation sous contrôle des salarié-es et de la population, des activités de production de consommables pour la recherche, de médicaments et des protections sanitaires pour assurer notre indépendance sanitaire.

- La création d'un service public de l'édition scientifique.

- Un plan de titularisation des précaires et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires dans tous les corps. Il faut au moins l'équivalent de 70000 emplois titulaires à temps plein supplémentaires sur 4 ans.

- La recherche contractualisée en mode projet et l'évaluation « au mérite » associée aux primes individuelles nous conduisent droit dans le mur. Fondée sur le court terme et des « livrables » prédéfinis, elle limite le développement d'une libre recherche et met en concurrence les personnels et constitue un véritable gaspillage de temps et d'argent. La FERC exige la suppression de l'HCERES, de l'ANR, des « initiatives d'excellence », du CIR, et la redistribution des moyens aux unités et établissements sous forme de dotations pérennes.



Les aides à la recherche privée doivent être conditionnées à des contrôles stricts en matière de dépense de recherche et à des embauches de docteurs et doctresses.

- Le renforcement des organismes nationaux de recherche et des universités publiques dans leurs missions de développement des connaissances dans toutes les disciplines. La politique scientifique doit redevenir une de leurs prérogatives.

- Un plan national de recherche sur l'émergence de pathogènes et sur l'atténuation du changement climatique, coordonné par les instances scientifiques des organismes nationaux de recherche et des établissements de recherche publique concernés.

- La culture scientifique doit être développée dans la population.

- Le statut des enseignant-es du supérieur doit rester un statut d'enseignant-e-chercheur-se et la formation dispensée doit rester adossée à la recherche à tous les niveaux ou cycles de formation. La FERC dénonce aussi la tentative de généralisation de l'enseignement à distance, avec l'université « dématérialisée », sans contact humain et sans expérience du collectif, que Mme Vidal voudrait mettre en place pour la rentrée 2020.

- L'annulation des hausses de frais d'inscription et la gratuité des universités, ainsi qu'un véritable service public du logement étudiant, de la restauration universitaire et du service social pour la vie étudiante avec des moyens renforcés pour les CROUS, dont les personnels doivent être fonctionnarisés. L'université publique comme l'école doit être gratuite et accessible à toutes et tous.

Ces mesures ont un coût mais les moyens existent. Avec la mise en œuvre de ce plan alternatif ambitieux, l'investissement dans la recherche publique dépasserait à peine les 1 % du PIB et l'investissement global dans la recherche serait encore très loin des 3 % préconisés par l'Union Européenne. Ces propositions sont incompatibles avec le projet de loi actuel. La FERC demande le retrait de la LPPR et l'ouverture de vraies négociations avec les organisations syndicales sur la base des revendications largement partagées par les personnels de l'ESR. Pour faire face aux enjeux sociaux et environnementaux, nous avons plus que jamais besoin d'une recherche de qualité et de citoyen-nes formés par un Enseignement supérieur public correctement financé. La LPPR a provoqué une forte mobilisation des personnels, stoppée temporairement par le confinement. La FERC CGT contribuera à sa reprise.

SALE TEMPS POUR LES PRÉCAIRES

Oceano Vox

« Oh ! Combien de marins, combien de capitaines [...] Combien ont disparu dure et triste fortune, Dans une mer sans fond, par une nuit sans lune. »

Victor Hugo

Pourquoi en appeler au lyrisme de Victor Hugo en guise d'introduction ?

Les salarié-es de l'enseignement, de la formation et de l'Éducation populaire ont été mis très largement à contribution pendant le confinement pour que les boîtes tiennent !

On ne compte pas les interpellations des employeur-ses à se serrer les coudes, à faire preuve d'engagement, d'abnégation, de créativité, de réactivité pour la continuité pédagogique.

Tous les personnels ont répondu présents. Pour les plus précaires, à savoir celles et ceux qui sont détenteur-trices d'un contrat de travail atypique (CDI, CDDU, travail partiel imposé et multi-employeur-ses, auto-entrepreneur-ses contraints, salarié-es en portage...), cela s'est transformé très souvent en parcours du/de la combattant-e : il faut se plier aux exigences de plusieurs employeur-ses, utilisant des plateformes de visioconférence différentes, multiplier l'auto-formation aux outils sans contrepartie financière, adapter ses contenus pédagogiques à l'enseignement à distance, voir trop souvent une partie des heures d'intervention supprimées même si elles étaient programmées, quand ce n'est pas la totalité comme pour les auto-entrepreneur-ses ou pour les modèles vivants !

Alors, oui combien ont disparu et risquent de disparaître à la rentrée de septembre ?

Objectif 1 : faire reculer la précarité

Concernant les conditions de travail, le face à face pédagogique, on s'en doute, n'est pas adapté à toutes les disciplines enseignées ni à tous les publics, en particulier ceux de l'insertion : dans bien des cas, le télétravail vient se télescoper avec l'éthique et l'identité professionnelles, c'est pourquoi on a pu parler de travail en mode dégradé.

Pour les salarié-es multi-employeur-ses, cela se traduit en outre par une organisation du travail kafkaïenne : il n'y a pas, bien sûr, de concertation entre les entreprises, et les heures de visioconférence s'enchaînent les unes aux autres.

Beaucoup de formateur-trices et d'enseignant-es évoquent des journées de travail de 6 à 8 heures face aux apprenant-es. Sans compter que le télétravail dans les milieux éducatifs et de la formation n'est pas, pour le ministère du travail, incompatible avec la garde d'enfants.

On imagine aisément la surcharge mentale, le stress, la fatigue nerveuse et oculaire auxquels ont été soumis les salarié-es, fragilisés en outre par la perte d'une partie de leur rémunération lorsqu'ils.elles ont eu la « chance » de bénéficier des dispositifs d'activité partielle pour certain-es d'entre-eux.elles.

C'est pourquoi la FERC revendique :

- la fin de l'utilisation des contrats précaires et atypiques comme variable d'ajustement de la mauvaise gestion des personnels. La prétendue « imprévisibilité » de l'activité masque la paresse des directions à penser l'organisation du travail des salarié-es ;
- la suppression des CDDU et des CDII, véritables fléaux entravant l'accès des travailleur-ses à la protection sociale (maladie, prévoyance), à l'assurance chômage et minorant leurs cotisations retraite ;
- une taxation, digne de ce nom, du recours abusif aux contrats précaires ;
- l'interdiction de déroger dans les conventions collectives au minimum légal de 24h hebdomadaires pour les salarié-es à temps partiel non choisi, s'accompagnant d'un réel contrôle du consentement des salarié-es pour travailler en deçà de ce minimum.



Objectif 2 : donner plus de droit et de place aux représentant-es du personnel

La période de confinement a mis à mal les droits collectifs des salarié-es : accès inexistant à l'information et à la communication syndicale et à celle des élu-es, impossibilité pour les représentant-es du personnel de s'adresser directement à leurs collègues pour défendre les intérêts de la communauté de travail, suspension des processus électoraux en cours, information et consultation des CSE tronqués, etc.

Sous couvert d'état d'urgence ou d'exception, le droit de « participer à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises », garanti à tous travailleur-ses par la constitution, a été bafoué. Ce sont les plus précaires, qui sont déjà peu associés aux collectifs de travail qui ont eu le plus à perdre. En effet comment maintenir le lien social quand on n'effectue que très peu d'heures dans chacune des entreprises dans laquelle on intervient ?

S'agissant des auto-entrepreneur-ses, comment faire valoir ses intérêts lorsqu'on est exclu du décompte de l'effectif pour les élections professionnelles et que les employeur-ses refusent de transmettre les données sociales, sanitaires et économiques les concernant ?

Pour qu'aucun-e travailleur-se, quels que soient son temps de travail et/ou son statut, ne soit laissé au bord du chemin et bénéficie de l'assurance d'être entendu, représenté et défendu, la FERC demande que :

- le droit des représentant-es du personnel de communiquer, en direction de l'ensemble des salarié-es, constitue une disposition d'ordre public dans le code du travail et ne dépende plus du bon vouloir des employeur-ses ;

LE JOUR D'APRÈS,
JE VEUX UN MONDE
SANS PRÉCARITÉ !



- le calcul des effectifs pour déclencher les élections professionnelles et déterminer le nombre de représentant-es du personnel ne tienne plus compte des équivalents temps plein mais des personnes (un-e salarié-e quel que soit son temps de travail compte pour une unité) ;

- les auto-entrepreneur-ses associés de manière étroite à la communauté de travail soient pris en compte dans l'effectif de l'entreprise, qu'ils et elles aient le droit de vote aux élections professionnelles et que les informations concernant leurs contrats de prestations soient transmises aux représentant-es du personnel.

Objectif 3 : protéger les auto-entrepreneur-ses

La baisse du volume des activités pendant la période de confinement et après, dans certains champs de la Fédération (enseignement et formation privés, Éducation populaire, milieu associatif ou sportif) doit nous conduire à réfléchir au recours à des travailleur-ses indépendants (qui sont leur propre employeur-se) prestataires des opérateur-trices économiques de ces champs.

La FERC a fait le choix de syndiquer les « auto-entrepreneur-ses » parce que leurs conditions de travail ne sont pas exclusivement définies par eux-elles-mêmes, pas plus que bien souvent leurs rémunérations, parce

que leurs formations et leurs compétences ne les distinguent pas fondamentalement des salarié-es.

La crise sanitaire a révélé qu'ils et elles ne disposent pas des protections sociales et garanties de travail dont bénéficient les salarié-es, tant sur le plan du maintien de leur rémunération que sur celui de la préservation de leur santé et sécurité.

C'est pourquoi la FERC-CGT revendique :

- que les auto-entrepreneur-ses soient pris en compte au même titre que les salarié-es dans la réflexion des CSE en matière de santé au travail (droit d'alerte, de retrait, élaboration du DUERP tenant compte de leur activité) ;

- que chaque prestation programmée soit maintenue, même en cas de situation exceptionnelle, ou à défaut rémunérée ;

- que soit menée une réflexion en profondeur à la fois sur le financement d'une protection sociale élargie (retraite, assurance maladie dont arrêt maladie, chômage, ...) et sur les politiques fiscales permettant précisément à celles et ceux qui ne peuvent pas aujourd'hui de fait, de cotiser pour une protection sociale complète.

L'ÉDUCATION POPULAIRE PRIMORDIALE POUR LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Les associations d'éducation populaire sont déjà touchées par la baisse des subventions ainsi que la disparition des emplois aidés sans contrepartie. La crise du Covid-19 risque de compromettre la pérennité des petites structures alors même que ces associations jouent et sont appelées à jouer, dans la crise économique et sociale à venir, un rôle de premier plan dans la vie sociale et publique (accueil d'enfants en situation de handicap, activités culturelles, sportives, éducatives...).

Objectif 1 : soutenir et pérenniser les associations de l'éducation populaire

Pour soutenir le secteur marchand et lucratif, le gouvernement mobilise des milliards d'euros d'argent public, mais pour le secteur associatif, il n'en va pas de même.

Bien au contraire, le gouvernement préconise la mise en place d'un fonds d'urgence pour les petites associations, alimenté par des financements privés. Les aides publiques, comme les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et le FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), pour l'emploi sont annoncées à la baisse.

Le gouvernement en profite pour poursuivre son projet de désengagement, de transfert de l'action publique aux entreprises et de remplacement progressif des subventions aux associations par des fonds privés (mécénat, appels aux dons et autres cagnottes...).



La FERC se positionne pour :

- l'arrêt immédiat des logiques libérales qui commercialisent le secteur associatif et qui conduiront à la même catastrophe que celle que connaît l'hôpital public ;

- la création d'un fonds d'urgence immédiat, abondé par l'État, de relance des associations et des collectivités territoriales, au même titre que ce qui existe pour les entreprises ;

- l'arrêt de la taxe sur les salaires et de la TVA sur le matériel éducatif qui asphyxient financièrement les associations.

Objectif 2 : éduquer à la paix et à l'émancipation, pas à la guerre et à l'endoctrinement

Le Service national universel (SNU) est le projet phare du gouvernement pour la jeunesse. Le SNU porte un caractère militaire en contradiction avec le projet pacifique et d'émancipation que porte l'éducation populaire : rites et activités directement inspirés de l'univers guerrier tels que le port de l'uniforme, les levées de drapeau, le chant journalier de la Marseillaise, les « parcours du combattant », les repas à base de rations militaires, les « compagnies » et leur « capitaine de compagnie »...

Dans un contexte de services jeunesse et sports déjà très fragilisés, qui ont vu fondre leurs moyens financiers et humains en faveur de la jeunesse

depuis plus d'une décennie et qui ne sont déjà plus en mesure de porter efficacement les politiques de jeunesse, de sport et de vie associative, le niveau de crédits alloué au SNU, estimé à un minimum d'1,5 milliard d'euros par an dans la perspective d'une généralisation, est indécemment.

La FERC estime que ces moyens et d'autres pourraient être positionnés sur des politiques publiques réellement vectrices d'émancipation et de mixité sociale, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

La FERC se positionne pour :

- l'arrêt immédiat de la procédure de déploiement du SNU et de toute politique de jeunesse complémentaire à l'Éducation nationale se fondant sur un régime obligatoire ;

- une politique publique d'émancipation de la jeunesse, respectueuse de la diversité de ses aspirations et permettant l'appropriation de l'esprit critique ;

- le développement de politiques de mixité sociale pour la jeunesse sur les temps de loisirs passant par un soutien accru à des politiques de formation des individus tout au long de la vie, telles que les chantiers de jeunes bénévoles, les séjours de vacances, la mobilité internationale, tout en respectant la diversité des projets éducatifs des organisateur-trices, et en ayant une politique volontariste d'aide financière aux plus démunies.

ÉDUCATION POPULAIRE ET ACCÈS AU SPORT

14

Le Lien N°203 - Juin 2020

Objectif 3 : préserver et développer une politique publique du sport pour toutes et tous

Les missions du ministère des sports étaient, d'une part, la définition de la politique sportive de haut niveau, incluant les manifestations nationales et internationales et, d'autre part, celle du développement du sport pour toutes et tous, dont la formation aux métiers du sport.

Le gouvernement a fait le choix de rompre cet équilibre par la création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) l'Agence Nationale du Sport, à qui il confie deux missions principales : la gestion du haut niveau en distribuant des fonds aux fédérations méritantes. Et le sport pour tous et toutes en distribuant les fonds du loto sportif l'ex CNDS (Centre national pour le développement du sport). La gouvernance de l'agence est tripartite (30 % pour l'État, à parts égales avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales, et 10% pour les organisations patronales sans aucune place pour les salarié-es du sport).

La mise en place de l'agence nationale du sport acte donc le désengagement de l'État dans l'élaboration d'une politique sportive. La suppression annoncée de postes de fonctionnaires enlève à l'État ses moyens d'agir sur le développement du sport. Les agent-es les plus visés sont les conseiller-es techniques sportifs (CTS) : il est question de les « éteindre » comme l'évoque l'actuelle ministre des sports. En qualité de fonctionnaires, ils et elles étaient placés auprès des fédérations sportives pour conseiller, former et entraîner.

Avec la crise du Covid-19 de nombreux clubs associatifs sont en difficulté, la réponse du gouvernement est de développer une logique de dons en lançant la plateforme soutienstonclub.fr où l'on est invité à aider financièrement le club de son choix !

La FERC se positionne pour :

- un pilotage démocratique d'une politique d'accès au sport pour toutes et tous ;

- la création d'un grand pôle éducatif, incluant le sport, en charge de coordonner toutes les missions éducatives ;

- une organisation du sport dans laquelle les agent-es de l'État poursuivent leurs missions publiques sur l'accès au sport via des actions de formation et de développement des clubs.

Objectif 4 : donner une vraie place et une reconnaissance aux salarié-es de l'éducation populaire.

L'éducation populaire est fortement impactée par le « dumping social ». Les salarié-es subissent de plein fouet la précarité, le temps partiel imposé, les contrats intermittents, des conditions de travail dégradées, peu ou pas de formation, des petits salaires...

Certaines associations développent un activisme qui relève plus de la consommation sociale ou culturelle que de l'éducation populaire.

Pourtant ces activités sont essentielles. Il faut donner aux salarié-es les moyens de les réaliser.

Les formes d'engagement et de prise de responsabilité que continuent de promouvoir les associations d'Éducation populaire ont fait preuve de leur pertinence durant la crise du Covid-19. Elles seront autant d'appuis pour relever les défis d'une crise économique et sociale qui s'annonce. Elles doivent permettre l'émancipation des salarié-es pour que ces dernier.es deviennent acteur-trices de leur vie sociale, professionnelle et participent à leur évolution.

Les salarié-es doivent pouvoir se ré-appropriier le militantisme, retrouver la lutte, reposer la question du projet politique d'Éducation populaire.

La FERC se positionne pour :

- le refus de la précarité des salarié-es par une revalorisation des salaires et la cessation de tout usage abusif du contrat d'engagement éducatif (CEE), des CDD et l'arrêt des contrats de travail atypiques (CEE, CDI) ;

- une gestion démocratique des associations incluant public et salarié-es ;

- l'augmentation des taux d'encadrement (1/8 enfants de -6ans et 1/12 enfants de +6ans) ;

- l'augmentation des moyens pédagogiques.

LE JOUR D'APRÈS,
JE VEUX
DU SPORT POUR TOUS ET TOUTES



LE NUMÉRIQUE À L'ÉPREUVE DE LA CRISE

La question des outils numériques dans nos champs de l'Éducation, de la recherche, de la formation, du secteur associatif a toujours soulevé de nombreuses questions, interrogé sur les réels objectifs en particulier depuis l'accélération croissante des transformations. Mais ces questions ne représentaient pas une préoccupation essentielle des salarié-es et des citoyen·nes jusqu'à la crise sanitaire liée au Covid-19 plaçant le numérique au cœur des enjeux, des inquiétudes, des inégalités et rappelant toute l'importance des interactions en présentiel. Les possibilités ouvertes par le numérique sont immenses tant pour les enseignant-es, formateur-trices, chercheur-ses que pour les étudiant-es mais pas seulement, les questions et problématiques soulevées sont importantes : fracture numérique, télétravail, marchandisation des données, numérique et environnement ...

Fracture numérique et limite du numérique dans nos champs de l'éducation, de la formation et de la recherche

La transformation numérique dans nos secteurs et dans le reste de la Fonction publique (disparition des guichets ...) a créé une réelle fracture numérique auprès des usager-es. Elle recouvre plusieurs aspects. L'absence de matériel informatique dans le foyer est le plus courant avec au mieux pour certain-es un téléphone ce qui rend difficile les démarches administratives, la « continuité pédagogique », l'accès à la formation professionnelle. Du côté des étudiant-es, élèves, apprenti-es et stagiaires, l'accès aux équipements dépend essentiellement de choix politiques des régions, départements, communes, qui payent ou financent des équipements (tablettes, ordinateurs portables). L'accès au réseau est le 2^e aspect, en particulier dans les zones rurales, et parfois avec comme seule connexion internet le réseau mobile. Enfin en raison de l'insuffisance de formation et de véritable éducation au numérique, les inégalités apparaissent sur les capacités des utilisateur-trices à user des possibilités offertes, à maîtriser les fonctionnalités des équipements. Même la nouvelle génération née avec le numérique est en difficulté, beaucoup de jeunes limitant leur utilisation à la messagerie et aux réseaux sociaux.

Que proposer ?

- Une formation aux outils numériques : ouverture de fichiers, installation de logiciel, de modules complémentaires ...

- Des accueils physiques et des guichets.

Télétravail et matériel informatique

Très encadré depuis ses premières mises en application pour des salarié-es souvent volontaires qui peuvent éviter des pertes de temps dans les transports notamment, le télétravail est devenu soudainement la norme sans règle, sans préparation, sans outil pour de nombreux salarié-es.

Le télétravail généralisé a été complètement improvisé dans nos ministères, sans cadrage, chacun-e se débrouillant comme il-elle le pouvait avec parfois ses propres outils. La plupart des outils institutionnels se sont retrouvés saturés et les personnels dans l'incapacité de communiquer par ces moyens avec leurs élèves. Les serveurs n'étaient visiblement pas prêts.

Les personnels, conscients de leur rôle dans cette crise et très investis, ont utilisé leur matériel personnel pour télétravailler et ont cherché des solutions alternatives pour communiquer.

De nombreuses familles ont dû jongler avec difficulté entre le télétravail, la classe des enfants à la maison et les tâches quotidiennes.

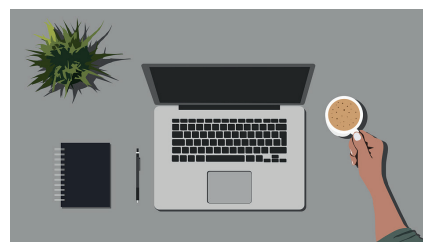
Les outils de visioconférence se sont aussi développés de façon exponentielle. Ils permettent d'éviter les contacts ou les temps de trajets très chronophages à condition de ne pas remettre en cause les temps d'échanges directs nécessaires dès que cela sera possible.

Ces nouvelles pratiques doivent être encadrées afin de garantir le droit à la déconnexion et préserver les temps personnels des salarié-es.

Que proposer ?

- Pas de télétravail sans volontariat, sans matériel fourni par l'employeur-se et sans définition précise du temps de travail.

- Services de visioconférence installés sur des serveurs académiques ou nationaux



Protection des données

Depuis que l'informatique s'est développée, les traitements de données à caractère personnel n'ont jamais été pris au sérieux. Pour quelques fichiers déclarés, une masse d'autres ne l'ont jamais été.

Tant que les systèmes d'information ont été conservés sur des serveurs internes (ministère ou collectivités territoriales) ou ont été éclatés entre différents acteurs qui ne recoupaient pas leurs données et qui n'avaient pas de position hégémonique, le danger était là mais absolument pas perçu.

Le ministère de l'Éducation nationale a abandonné des services clés et très gourmands en données, comme la gestion de la vie scolaire, la distribution des ressources pédagogiques, au marché et à des entreprises privées. L'avènement des services en ligne a montré tous les problèmes à laquelle cette politique inconsciente a conduit.

La crise actuelle n'a fait qu'accentuer la mise à disposition des données des utilisateur-trices. Peu formés et peu informés des lois sur le numérique et voulant bien faire la plupart des formateur-trices et enseignant-es se sont mis en difficulté notamment avec le RGPD au grand bénéfice de tous les « collecteurs de données » et se sont exposés personnellement en utilisant des solutions alternatives pour communiquer coûte que coûte : Whatsapp, Discord, mail et téléphone personnels des stagiaires et élèves, utilisation d'outils variés, ... toutes ces solutions sans déclaration d'utilisation de données.

De plus, de nombreux sites ont proposé leurs services gratuitement pendant la crise mais à quel prix ? Une récolte massive des données des utilisateur-trices et des jeunes en particulier, souvent obligés d'accepter les conditions pour utiliser le service.

Cette crise montre les choix importants à opérer pour doter l'État d'outils propres, de serveurs performants répondant aux besoins quotidiens des personnels et des familles.

Que proposer ?

- La nationalisation des entreprises qui gèrent les données des établissements : aucun fichier de données ne doit être livré par un service public à un service marchand.
- S'il y a recours à des entreprises privées, les données doivent être sur des serveurs publics.
- Et surtout, demander un contrôle citoyen des données : structures paritaires (usager-es, puissance publique) ; structures d'audit réellement indépendantes, c'est-à-dire payées sur fonds publics.



Ethique et environnement

Pour les personnes ayant accès aux technologies numériques et sachant les utiliser, jamais l'accès à la culture, à la connaissance, aux sciences, aux œuvres n'a été aussi riche et varié. Cependant les systèmes de recherche, les algorithmes des réseaux sociaux, les applications intégrées sélectionnent et standardisent l'accès à l'information dans une totale opacité et contrôle.

A l'inverse les logiciels libres s'appuient sur 4 libertés fondamentales : la liberté de l'utiliser, de l'étudier, de le

copier et de redistribuer des versions modifiées. Leur utilisation garantit une transparence par rapport à leur fonctionnalité à l'inverse de Microsoft dont la solution Office 365 aspire massivement les données.

Que proposer ?

- Privilégier dans la Fonction publique l'utilisation de système d'exploitation et de logiciels libres.
- De revenir dans l'Éducation nationale sur les accords avec Microsoft et de développer l'utilisation et la formation sur des logiciels libres.

Enfin, le passage au tout numérique, l'obsolescence programmée, le développement de système toujours plus gourmand en puissance posent aussi un problème environnemental. L'exploitation des ressources (terres rares pour les composants, énergies fossiles pour produire l'électricité alimentant les serveurs ...) et des travailleur-ses (salaires très faibles, conditions de travail dégradées, guerres ...) à travers le monde s'accroît. Les filières de recyclage des produits électroniques sont aussi défaillantes dans de nombreux pays « développés ».

De grandes quantités de déchets sont exportées illégalement vers des pays d'Afrique, d'Asie provoquant des pollutions, affectant la santé des populations.

Une prise de conscience de ces problématiques et une réflexion sont nécessaires sur ce sujet trop souvent éludé dans l'utilisation du numérique.

Que proposer ?

- Réparation des outils informatiques, fin de l'obsolescence programmée et sobriété des applications informatiques.
- Mise en place de filières de recyclage en France.

COVID-19 : DÉMULTIPLICATEUR DE DISCRIMINATIONS

Dans le code du travail la discrimination est interdite (voir encadré). Depuis le début de la « crise » du coronavirus, beaucoup de situations montrent les difficultés liées aux discriminations dans la société.

Que dire de la fracture numérique, que dire de la possibilité de télétravailler dans un appartement déjà trop petit en temps normal, que dire des sans-papiers qui du jour au lendemain n'avaient plus de revenus, que dire des violences intrafamiliales sans possibilité de se mettre à l'abri ...

La situation actuelle a démultiplié les discriminations : c'est à nous d'être très attentifs. Il est nécessaire de faire un retour en arrière afin de pouvoir proposer un monde d'après qui serait non discriminant.

Nous devons dénoncer toutes les tentatives pour faire de cette pandémie un outil de mise en difficulté des un-es par les autres. Par exemple, il faut être très attentif pour démonter les amalgames faits entre SIDA et Covid-19. Non les homosexuel-les ne sont pas les vecteurs de toutes les maladies, de tous les virus !

Dans les familles les difficultés se sont montrées dès les premiers jours de l'école à la maison. Comme tout le monde le sait quand on a 3 enfants, on a 3 chambres, 3 bureaux, 3 ordinateurs, ... afin que chaque enfant puisse faire son apprentissage dans des conditions normales ?! Sans oublier les patron-nes des parents qui leur ont aussi fourni les ordinateurs nécessaires à leur téléboulot ! Mais il faut aussi une connexion internet suffisante pour les cinq vidéoconférences en même temps. On touche là au problème des zones blanches qui accentuent elles aussi les discriminations.

Nous avons choisi dans cette partie de mettre en avant trois exemples.

Objectif : démocratie dans le monde du travail

La crise a mis en exergue l'importance des institutions permettant la défense des droits individuels et collectifs des travailleur-ses : certains services de l'État mais aussi les instances représentatives des personnels (IRP). Le monde du travail est fragilisé par la période qui vient de s'achever : il est primordial de promouvoir et renforcer ce qui permet aux travailleur-ses de faire respecter leurs droits.

Alors que depuis des années l'État et le patronat cherchent à en réduire le nombre et les prérogatives, les inspecteur-trices du travail ont été essentiels durant la crise sanitaire pour faire valoir les droits des salarié-es en faisant respecter l'ensemble des mesures de protection pour que la continuité du travail se fasse sans mise en danger des salarié-es. Pourtant, cette préoccupation n'a pas été partagée par certains patron-nes qui ont demandé l'appui de l'État pour casser des décisions de l'Inspection du Travail.

Le cas d'Anthony Smith, qui s'est battu pour que le personnel de l'ADMR ait du matériel de protection, suspendu par Pénicaud, est emblématique des attaques de la caste dirigeante contre celles et ceux qui prennent le parti d'œuvrer pour le monde du travail.

Par la loi Macron et sa clique essaient de détruire les IRP tant dans le public que dans le privé pour donner toujours plus de pouvoir aux employeur-ses au détriment des salarié-es mais les CHSCT et CSE ont rappelé toutes leur importance durant le confinement et pour la reprise du travail.

Pour le « monde d'après », la FERC revendique que la démocratie au sein des entreprises et établissements soit renforcée pour mettre la production sous le contrôle des travailleur-ses.



Elle demande :

- le renforcement des prérogatives de l'Inspection et de la médecine du travail pour protéger les salarié-es et sanctionner les patron-nes qui ne respectent pas le droit du travail ;

- l'abrogation des lois El Khomri, Travail XXL, transformation de la Fonction publique, le renforcement des IRP et des CHSCT pour faire contrepoids aux pouvoirs des employeur-ses.

Dans l'immédiat, la FERC demande la levée de l'état d'urgence sanitaire et de l'interdiction de manifester à plus de 10 personnes.

Discrimination (nom féminin) : fait de séparer un groupe humain des autres en le traitant plus mal.

A voir Art. L1132-1 du code du travail pour la liste des discriminations et notre texte de congrès à l'adresse suivante : <https://www.ferc-cgt.org/xiiie-congres-resolution-no4-lutter-contre-les-discriminations-pour-abolir-la>

Objectif : les mêmes droits pour tou·tes !

Pour lutter contre les situations d'exclusion sociale et de vulnérabilité psychologique, encore plus inacceptables dans une situation de crise, la question de l'égalité d'accès aux droits et celle de la régularisation des sans-papiers sont incontournables.

Mesures d'urgence

- **Droit à la scolarisation et à la prise en charge pour tou·tes : Roms, enfants de sans-papiers, jeunes isolé·es étranger·es.**

- **Régularisation de tou·tes les sans-papiers qui vivent et travaillent ici !**

Pour obtenir l'application de ces mesures il nous faut à nouveau rendre visibles celles et ceux qui ont été rendus invisibles par les mesures gouvernementales et qui se cachent.

Réactiver les soutiens collectifs en utilisant l'outil syndical. Non seulement pour intervenir et soutenir mais aussi pour organiser collectivement la lutte en participant à des actions unitaires, nombreuses et massives.

Une action d'information est également nécessaire pour rappeler à tou·tes qui sont les sans-papiers : des élèves, des parents d'élèves, des camarades de classe, des voisin·es, des ami·es, des travailleuses et travailleurs, qui ont souvent été en première ligne dans la crise sanitaire qui nous a touchés. Et souvent aussi des personnes rendues vulnérables par la précarité de leur situation et livrées à des employeur·ses peu scrupuleux qui profitent de leur situation.

Défendre la régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers c'est aussi défendre l'égalité des droits de tou·tes les travailleur·ses et empêcher leur mise en concurrence de fait qui aboutit à un dumping social inacceptable.

Quant à la scolarisation de tou·tes c'est un droit dont on ne devrait même pas avoir à le défendre mais il est aussi évident que nous sommes bien placés dans nos champs pour constater qu'il n'est pas toujours respecté. Il est alors indispensable de réagir vite et de dénoncer les situations lorsqu'elles surviennent (mairies qui n'appliquent pas la loi, administrations qui rechignent à inscrire des enfants...).

Objectif : éradiquer les abus de pouvoir

La pandémie de Covid-19 a mis en exergue les discriminations et violences imposées aux femmes dans notre société. Au lieu de cloisonner leurs journées de travail professionnel et domestique, elles se sont trouvées obligées de les vivre à temps plein, dans la plus totale confusion pour celles qui étaient en télétravail. Les autres ont été exposées dans les métiers les moins reconnus. Certaines ont été confinées avec un partenaire violent. Comment articuler la lutte contre ces situations intolérables et mettre fin une bonne fois pour toutes à ces violences de degrés différents imposées aux femmes ?

Les violences sur les femmes ont été amplifiées pendant cette période, mais la violence ordinaire, latente, est tout aussi inacceptable. C'est un changement radical dans les relations

entre les femmes et les hommes qui pourra transformer ces mécanismes d'abus de pouvoir. Car, à tous les niveaux, l'élément essentiel qui conditionne et est commun aux comportements sexistes est bien celui de l'abus de pouvoir.

Les lois qui garantissent l'égalité doivent être appliquées avec efficacité, sous peine de sanctions. C'est une évidence. La France doit ratifier au plus vite la convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail, qui permettra dans un deuxième temps de faire évoluer nos lois et de garantir aux femmes la sécurité à laquelle elles ont droit.

Pour gagner en pouvoir, en liberté et combattre les situations économiques handicapantes qui les enferment, les femmes doivent être reconnues dans leurs professions et leurs salaires doivent être corrigés : il faut revaloriser les métiers à prédominance féminine ⁽¹⁾.

On ne peut pas accepter de demi-mesures pour enrayer ces phénomènes de domination, quelle que soit la forme de la violence.

La FERC va lutter et exiger que la société « d'après » respecte les droits des femmes.

⁽¹⁾ <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/petition-lapres-covid-19-revalorisez-les-emplois-feminises/>

LE JOUR D'APRÈS, 

NI PREMIÈRES DE CORVÉES,

NI DERNIÈRES DE CORDÉE ! 

JEUNESSE : PRÉCARITÉ POUR TOUTES ET TOUS !

La faiblesse de l'aide aux étudiant·es accordée par le gouvernement confirme que la jeunesse n'est pas une priorité pour lui sauf pour aller travailler.

Objectif : des moyens pour étudier toutes et tous

Comment la moitié des étudiant·es qui travaille pour financer ses études et pour vivre, se loger... pourrait survivre avec une aide ponctuelle de 200 euros ? D'autant que beaucoup ne trouveront pas de « job d'été » cette année. Ces 160 millions d'euros débloqués pour les étudiant·es après de longues tergiversations sont à comparer aux centaines de millions débloqués, avec moins de tergiversations, pour les banques, l'aéronautique...

Le MEDEF développe la même logique en demandant que dans le cadre de la « relance de l'apprentissage », le gouvernement finance à 100 % celui-ci afin de le rendre gratuit pour l'entreprise, tout en minimisant au possible les apports pédagogiques. Un·e apprenti·e, pour le patronat et le gouvernement, n'est pas là pour avoir une formation qualifiante et émancipatrice, mais visiblement pour « relancer l'économie ».

Rappelons que le salaire moyen d'un·e étudiant·e salarié est de 740 euros par mois, la gratification moyenne d'un stage est de 550 euros et que le salaire moyen d'un·e apprenti·e est de 780 euros par mois. Un·e étudiant·e sur cinq est donc sous le seuil de pauvreté ! Une aide ponctuelle de 200 euros est donc très loin de répondre aux besoins urgents !

De plus, le traitement inégal dans les Cités Universitaires interroge. Certain·es ont été poussés à quitter leur logement universitaire, sans forcément être exonérés de leur loyer, d'autres confinés dans 9m² dans des Cités Universitaires vides... Nous saluons les personnels des CROUS qui ont tout fait pour permettre le



maintien d'un minimum de services et de dignité, et ceci, dans des conditions très difficiles et souvent avec des moyens sanitaires très limités. Certain·es demandent un moratoire sur les loyers des logements étudiants des CROUS : ceci ne peut se faire sans compensation financière publique car les CROUS fonctionnent pour plus de la moitié de leurs budgets sur fonds propres et le non-paiement des loyers, sans compensation, les mettraient en très grande difficulté financière.

La France est confrontée depuis des années à un déficit de logements sociaux. Les lois et les ministres se succèdent, les grandes déclarations s'accumulent alors que le droit au logement reste hypothéqué, virtuel. Dans ce cadre, les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) sont particuliers. Les FJT ont pour mission d'accueillir des jeunes qui ont entre 16 et 25 ans. Le contrat d'accueil s'établit sur la base du contrat de travail, de la convention de formation, du projet d'études. Peu à peu, les financements publics sont à

la baisse, et ceci s'est particulièrement fait sentir pendant la crise sanitaire. Conséquence : les financements sont recherchés ailleurs et des gestionnaires prennent la main en changeant la nature des FJT. La mise en concurrence, des orientations qui ne tiennent compte que de la gestion étriquée des budgets appellent, pour la FERC-CGT, à des réponses urgentes.

La FERC exige, dans l'immédiat, une hausse du nombre et des montants des bourses, la mise en place effective de la trêve hivernale dans les logements universitaires et l'accès à un logement décent et abordable en Cité Universitaire.

Elle exige l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un revenu étudiant. Ceci peut se faire via une protection sociale pour toutes les jeunes.

Face à la précarité à vie que veut imposer le gouvernement, la FERC-CGT rappelle son exigence de l'accès gratuit à l'éducation, à la santé, aux transports, à la culture...

Objectif : une émancipation non rentable mais vitale !

Depuis sa nomination le gouvernement a fait passer, malgré de très fortes oppositions, les réformes de ParcoursSup puis du baccalauréat qui ont renforcé les inégalités entre les jeunes et accentué le tri social en rendant toujours plus complexes les procédures d'orientation et d'affectation. En effet, plus l'orientation est précoce et irréversible et plus elle tend à la reproduction sociale, plus elle est complexe et plus elle donne une prime aux familles les mieux informées.

Les personnels et les élèves des lycées ont connu une année particulièrement difficile ! Ils et elles se sont trouvés confrontés à une réforme du lycée qui a explosé les groupes classes, modifié en profondeur l'organisation administrative et pédagogique et s'est appliquée en même temps en Seconde et en Première. Chacun-e a encore en mémoire le passage (ou le non-passage !) des E3C, épreuves anticipées du baccalauréat censées se passer en Première à peine 3 mois après les premiers cours des spécialités choisies par les élèves !

Pour les élèves de la voie professionnelle, l'accès à l'université devient, du fait de ParcoursSup, quasi impossible. La diminution considérable des heures de cours et donc la baisse d'exigence dans les programmes, déqualifie les jeunes en formation et les met en difficultés pour une poursuite d'études, y compris en BTS. Pour beaucoup, c'est le renforcement des inégalités territoriales : le ministère « rationalise » et supprime des filières au prétexte d'effectifs insuffisants. Il restreint ainsi les choix des élèves les plus enclavés et/ou les plus pauvres, condamnés à une orientation par défaut.

La FERC CGT exige l'abrogation des lois et réformes visant au tri social. Elle veut construire avec les personnels une école émancipatrice.

Le gouvernement met en place son projet d'encadrement des jeunes. Au programme, uniforme, morale et précarité.

Cela s'appelle le Service National Universel (SNU) et il sera imposé à 800 000 jeunes par an, avec un certificat exigé pour passer le bac et le permis de conduire.

Son coût sera totalement disproportionné puisqu'il est prévu 1,6 milliards d'euros par an ! Alors que le gouvernement supprime des heures d'enseignement civique et plus largement met à mal la dimension émancipatrice de l'École autant par l'évolution des contenus scolaires que des méthodes d'enseignement imposées.

L'armée et la gendarmerie vont « *former les futurs citoyens* » autrement dit imbiber la société de culture militaire afin de « *maintenir le lien entre l'armée [de métier] et la jeunesse* ».

Le SNU est aussi un moyen de masquer les suppressions de postes dans les services publics et les baisses de subventions aux associations.

La FERC CGT œuvre pour la paix et se prononce contre l'établissement du SNU. Les moyens prévus pour le SNU doivent être attribués à l'Éducation.

Dans son programme « Les jours heureux », le Conseil National de la Résistance énonçait ainsi la politique à mener pour mener les réformes indispensables : [donner] « *la possibilité effective pour tous les enfants [...] de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.* »

C'est le sens de la revendication de la FERC de la scolarisation jusqu'à 18 ans, afin que chaque jeune puisse bénéficier d'une formation qualifiante et émancipatrice.



COVID1-19 : L'IMPORTANCE DU MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS !

« Nous n'ajouterons pas aux difficultés sanitaires [...] l'angoisse du chômage et des fins de mois difficiles pour les salariés. Aussi, tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et pour protéger nos entreprises quoi qu'il en coûte, là aussi. Dès les jours à venir, un mécanisme exceptionnel et massif de chômage partiel sera mis en œuvre. [...] Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. »

Emmanuel Macron, allocution du 12 mars 2020

Quelle meilleure introduction que ces mots du Président de la République qui glorifie le modèle social français ? Tout est dit et nous le prenons au mot ! Oui il faut des salaires suffisants pour aborder les fins de mois sans craindre l'avenir.

Oui l'assurance chômage est primordiale pour faire face aux aléas de la vie. Oui la santé ne peut plus être considérée comme un coût et viser la rentabilité sous la houlette de l'administration.

Oui on ne peut confier notre protection, y compris celle due aux retraité-es via le versement d'une pension gagnée par une vie de labeur aux appétits de la finance et des assurances privées.

Alors pour le « monde d'après », la FERC porte des revendications pour que le travail soit enfin reconnu à sa juste valeur et que notre système de sécurité sociale, socle de notre démocratie depuis le Conseil National de la Résistance, soit renforcé.

Objectif : le 100% sécu via les cotisations sociales

Alors que durant le confinement, la préoccupation de l'État aura encore été de suspendre voire d'annuler les versements de cotisations sociales patronales des entreprises, la FERC porte une toute une vision de ce qu'elles doivent être.

En effet, les cotisations sociales (salariales et patronales) font partie intégrantes du salaire socialisé. Elles servent à financer de façon solidaire et collective la protection sociale (maladie), le régime de retraites, l'assurance chômage, les allocations familiales. Issues du programme du Conseil National de la Résistance, elles ont pour finalité de protéger les salarié-es des événements inhérents à l'activité et à l'existence tout au long de leur vie. Les baisser, en exonérer les entreprises, outre le fait que cela détruit le système de sécurité sociale, est une véritable baisse des salaires des travailleur-ses !

Le transfert vers l'impôt est tout aussi inadmissible, ne crée pas de droit, en laissant toute latitude au gouvernement à chaque PLFSS de baisser les prestations l'exemptant de faire le choix de politiques de progrès et de justice sociale.

Cette baisse de financement a des conséquences néfastes pour la population : déremboursement des médicaments, franchises sur les visites médicales, les médicaments, les journées d'hospitalisation, baisse des allocations chômage, remise en cause de l'universalité des allocations familiales, non prise en compte de la perte d'autonomie (ce qui fait peser une charge sur les familles dont les proches sont en EHPAD), attaques contre les régimes des retraites, etc.

C'est pourquoi la FERC revendique :

- la fin des exonérations de cotisations sociales patronales et le remboursement de ce qui n'a pas été versé depuis des décennies ;

- le financement intégral de la Sécurité Sociale par les cotisations sociales et donc la suppression de la CSG et de la CRDS ;

- la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la sécurité sociale et le 100% Sécu ;

- le maintien du système de retraite par répartition intra et intergénérationnel à cotisations et prestations définies et l'ouverture pour tou-ttes et dans tous les régimes du droit à retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans (55 pour les services actifs et métiers pénibles).



SALAIRES, PENSIONS

Objectif : retour des richesses créées par le travail aux travailleur-ses

Les fins de mois difficiles dont Macron s'est soudainement ému à diverses reprises durant la pandémie ne sont pas dues à la crise sanitaire. Elles sont le fait de l'absence d'un juste partage de richesses qui sont pourtant créées par les travailleurs et travailleuses.

Durant les dernières semaines et celles à venir, alors que le gouvernement n'avait que le mot de solidarité à la bouche, c'est le monde du travail qui a dû mettre la main à la poche : perte de congés payés, de RTT (y compris pour les télétravailleur-ses), « dons » de RTT des salarié-es pour les soignant-es et à venir des propositions d'« accords compétitivité » pour baisser le montant des salaires et augmenter le temps de travail au nom de la sauvegarde de l'emploi ! En revanche, B. Le Maire qui « appelle à diminuer d'au moins un tiers le versement des dividendes en 2020 » n'a pas été entendu puisque les actionnaires de nombreuses multinationales les ont déjà perçus !

Pourtant, la vraie solidarité serait que l'ensemble des dividendes soit réinjecté dans les salaires et l'économie réelle. Pénicaud a beau exhorté les Français-es à consommer, difficile quand les fins de mois commencent le 20...

Dans la Fonction publique, alors que le Ségur de la santé bat son plein, la question des trop bas salaires des personnels de la santé est mise en exergue. La CGT dénonce ces faits depuis des années.

Pour répondre à toutes ces urgences et redistribuer les richesses créées par le travail, la FERC porte des revendications précises :

- **l'augmentation immédiate de 400 euros pour toutes et tous (soit 80 points dans la FP) ;**

- **le dégel immédiat du point d'indice dans la Fonction publique et le rattrapage des 18 % de perte depuis 2000 ;**

- **le SMIC à 1800 € net ;**

- **un retour à l'échelle mobile des salaires dans la Fonction publique et son extension à tous les salarié-es.**

Focus pensions et retraites

Le droit à la retraite est garanti par le salaire socialisé et le versement de cotisations sociales. Le taux de remplacement doit être au minimum de 75 % du salaire brut pour une carrière complète et doit reposer sur l'ensemble de la rémunération (traitement/salaire, primes, indemnités complémentaires de traitement, intéressement, participation...) calculé sur les 6 meilleurs mois de travail et le montant de la retraite ne doit pas être inférieur à 1800 € net.

Dans l'immédiat, la FERC exige un rattrapage de 400 € pour tou-ttes, le dégel des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO et IRCANTEC et l'indexation des retraites sur les salaires.

Focus égalité femmes hommes

L'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes est de 26 % et 63 % de salarié-es payés au SMIC sont

des femmes. 59 % des entreprises de plus de 50 salarié-es ne respectent pas la loi et n'ont ni accord ni plan d'action sur l'égalité professionnelle (seul 0,2 % ont été sanctionnées malgré toutes les promesses de Macron et Schiappa).

La crise a montré que ce sont en majorité les femmes qui ont continué à travailler en présentiel pour faire tourner le pays.

Pour abolir ces inégalités dans le « monde d'après », la FERC demande :

- **des sanctions pour toutes les entreprises et administrations dans lesquelles il y a un écart salarial entre les femmes et les hommes ;**

- **le renforcement des moyens et des prérogatives de l'inspection du travail pour garantir une application effective des sanctions ;**

- **l'application du principe de « à qualification égale, salaire égal ».**

Focus sur les primes au mérite

Pour « récompenser » ceux et celles qu'il juge les plus méritants, le gouvernement propose de verser des primes et demande aux entreprises d'en faire de même. Pour la FERC, tou-ttes les travailleur-ses qui ont poursuivi leur activité (en présentiel ou en télétravail) durant la crise doivent percevoir la même prime.

Mais plus largement, le salaire doit être la seule reconnaissance du travail effectué et c'est lui qui doit être augmenté tant dans le public que dans le privé. La rémunération au mérite qu'elle se fasse par prime ou par intéressement doit disparaître et intégrer le salaire de base.

La FERC demande :

- **l'abandon de la rémunération « au mérite » source d'inégalités et favorisant le clientélisme et l'arbitraire de l'encadrement ;**

- **l'intégration des primes à caractère de complément salarial dans le traitement brut.**



La crise du covid-19 et les mois particuliers que nous venons de vivre l'ont démontré : l'idée que nous portions depuis quelques temps de transformer la société en faisant le lien entre urgence climatique, urgence écologique et urgence sociale est plus que jamais d'actualité.

Le gouvernement et le MEDEF, peu enclins à se souvenir des belles paroles du confinement main sur le cœur pour dire toute leur admiration du monde du travail, sont déjà en train de renier toutes leurs promesses et de vouloir accélérer les réformes ultralibérales pour dérèglementer encore plus notre société.

Loin de la fameuse « Union sacrée » prônée par Macron et de son aveu du besoin de sortir de son idéologie, quand il voyait dans « *cette crise une chance : nous ressouder et prouver notre humanité, bâtir un autre projet dans la concorde. Un projet français, une raison de vivre ensemble profonde* », les tenant-es du pouvoir réfléchissent déjà à comment maintenir la réforme de l'Assurance chômage et à poursuivre celle des retraites.

Déjà, les grandes entreprises envisagent licenciements, chantage à l'emploi *via* des accords de compétitivité pour éviter de rogner sur les dividendes et maintenir leur quête de profits.

Les médias et la Macronie s'entendent à préparer l'opinion publique sur le fait que la sortie de crise (sociale et économique) sera longue et difficile et que cela ne pourra passer que par des sacrifices.

Ainsi, le Ségur de la santé envisage des contreparties inacceptables sur le temps de travail et la flexibilisation du travail pour évoquer les augmentations des salaires des personnels soignants.

Pas question pour le pouvoir en place d'avoir une quelconque autocritique sur des décennies de politiques d'austérité, de suppressions d'emplois comme dans le secteur public et la santé ou de casse des droits sociaux et de la protection sociale.

PLAN DE SORTIE DE CRISE

**LA VOLONTÉ POLITIQUE
ET LES MOYENS FINANCIERS
DOIVENT ÊTRE MIS AU SERVICE
DES OBJECTIFS DE TRANSFORMATION
SOCIALE ET DE PRÉSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT !**

#PlusJamaisCa
#PourLeJourDapres

Comme ce Lien le démontre, pour la FERC l'analyse est tout autre. Dans nos champs, qui sont tous vecteurs d'émancipation pour la population, nous continuerons de porter des revendications pour faire de la société une société plus juste où les richesses produites par le travail servent à satisfaire les besoins de toutes et tous et non les intérêts de quelques « premiers de cordée ».

Avec les travailleurs et les travailleuses, nous les mettons au débat pour qu'elles servent à améliorer les conditions de travail et de vie, à faire que la sécurité sociale redevienne universelle et qu'elle intègre le pan de la perte d'autonomie, à faire que les discriminations de toutes sortes cessent pour que chaque femme et chaque homme soit l'égal-e de l'autre.

L'Éducation de la maternelle à l'université, en passant par tout le monde associatif et sportif et la formation tout au long de la vie, doit permettre à chacun-e de sépanouir dans le « monde d'après » en se trompant, en changeant de voie, en ayant des temps d'arrêts dans les cursus de vie.

Et parce que la CGT ne pourra pas faire seule et avec les seuls salarié-es des entreprises et services convention-

nels, la FERC accueille d'ores et déjà les travailleur-ses avec des contrats particuliers et les auto-entrepreneur-ses. Consciente que les aspirations de la jeunesse sont en adéquation avec ses propres revendications, elle portera le débat d'une structuration de la jeunesse au sein de la CGT.

Et pour contrer les attaques ultralibérales à venir, la FERC participera à la construction du « monde d'après » en confrontant ses propositions à celles des associations, mouvements et partis politiques qui participent aux mobilisations pour le progrès social et œuvrera à la construction de plateformes revendicatives communes pour faire converger le mouvement syndical dans l'objectif d'unification et de la construction d'un front social anticapitaliste, antidiscriminatoire et écologique.



LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de notre contrat AUTO PASS ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Yasmine,
professeure des écoles.